

de la proposition dont nous sommes saisis.

Nous approuvons entièrement les objectifs fondamentaux de la résolution contenue dans le Document A/C.4/L777 et nous ne pouvons que blâmer le Gouvernement de l'Afrique du Sud pour la politique honteuse d'apartheid qu'il pratique à l'égard du territoire et pour son refus de collaborer avec les Nations Unies. Nous regrettons profondément de constater que le Gouvernement de l'Afrique du Sud - je citerai maintenant le texte de la résolution - "a constamment et délibérément manqué à ses obligations internationales dans l'administration du territoire sous mandat du Sud-Ouest africain".

La résolution réaffirme à juste titre le droit du peuple du Sud-Ouest africain à l'autodétermination et à l'indépendance. Nous sommes en faveur de l'appel qui est de nouveau lancé au Gouvernement de l'Afrique du Sud en vue de l'installation d'un représentant des Nations Unies dans le territoire du Sud-Ouest africain. Nous appuyons également les paragraphes 7(a) et 7(c) de la résolution.

Tout en approuvant les objectifs fondamentaux de la résolution, ma délégation estime toutefois, Monsieur le Président, que certains paragraphes du dispositif renferment des jugements et invitent l'Assemblée à prendre des mesures que mon gouvernement ne peut appuyer.

La principale pierre d'achoppement est, en ce qui nous concerne, le paragraphe 7(b) du dispositif. Au cours du débat que la Commission politique spéciale a tenu au sujet de l'apartheid, le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures du Canada a fait observer que le partage des responsabilités entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée a été étudié avec grand soin à la Conférence de San Francisco et que l'équilibre que l'on rencontre dans la Charte n'a été obtenu qu'après de laborieuses négociations. C'est au Conseil de sécurité qu'il incombe, en vertu de la Charte, d'imposer des sanctions dans des circonstances déterminées, et à notre avis l'Assemblée aurait tort de tenter d'usurper ce qui constitue foncièrement la responsabilité du Conseil. Le temps viendra peut-être, dans l'évolution de la situation au Sud-Ouest africain, où il sera nécessaire